

Fédération des chambres  
de commerce du Québec



*Une politique de développement régional  
axée sur le développement et la croissance  
économiques.*

**Prise de position de la  
Fédération des chambres de commerce  
du Québec à l'égard de la future Politique  
de développement régional du gouvernement  
du Québec.**

**Août 2006**

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. NOS ATTENTES A L'EGARD DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....</b>	<b>3</b>
<b>3. ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.....</b>	<b>5</b>
<b>4. LA REPARTITION ENTRE LES REGIONS DE L'AIDE FISCALE ET BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>5. LES ECARTS PERSISTANTS DE DEVELOPPEMENT ENTRE LES REGIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>6. QUELQUES PREOCCUPATIONS A L'EGARD DE LA COMPETITIVITE DE MONTREAL .....</b>	<b>9</b>
<b>7. LA MULTIPLICITE DES ORGANISMES INTERVENANT DANS LA PLANIFICATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL.....</b>	<b>10</b>
<b>8. LA NECESSAIRE CONCERTATION ENTRE LES DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>9. LES RECOMMANDATIONS DE LA FCCQ A L'EGARD DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....</b>	<b>12</b>
9.1 UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL AXEE SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE ECONOMIQUES.....	12
9.2 LA PRIORITE AUX PROJETS ECONOMIQUES VIABLES .....	12
9.3 LA NECESSITE D'UNE AIDE AU PRE DEMARRAGE DES PROJETS.....	13
9.4 LA MOBILISATION CONCERTEE DE TOUS LES AGENTS ECONOMIQUES DU GOUVERNEMENT ET LA VERITABLE RELANCE DE LA SGF .....	14
9.5 LA CLARIFICATION ET LE RESPECT DES REGLES DU JEU DANS LE PROCESSUS D'ACCEPTATION D'UN PROJET	14
9.6 LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL CONFIEE AUX LEADERS DES REGIONS ET LE RESPECT DES PRIORITES ETABLIES PAR LA REGION .....	15
9.7 LA CAPACITE DES LEADERS REGIONAUX D'INFLUENCER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DANS LA REGION ET DE CHOISIR LES FILIERES PRIORITAIRES COMPTE TENU DES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE REGIONALE ET DE SES CRENEAUX DE DEVELOPPEMENT.....	15
9.8 LA REGIONALISATION DE CERTAINS SERVICES DES MINISTERES .....	16
9.9 LA PLACE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AFFAIRES DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	17
9.10 LE SOUTIEN A LA DEMARCHE DES PROJETS ACCORD ET AU DEVELOPPEMENT DES CRENEAUX D'EXCELLENCE.....	18
9.11 LES PRIORITES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES.....	18
9.12 L'AIDE MODULEE DU GOUVERNEMENT EN FONCTION DES BESOINS DES REGIONS ET L'AIDE SPECIALE OFFERTE AUX REGIONS RESSOURCES .....	19
9.13 L'AIDE AUX MRC EN DIFFICULTE .....	19
9.14 LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE.....	20
9.15 LES BESOINS PARTICULIERS DE LA METROPOLE.....	20
9.16 LES BESOINS SPECIFIQUES DE LA CAPITALE NATIONALE .....	22
9.17 LA CONSOLIDATION DE POLES REGIONAUX DANS LES VILLES CENTRES DE CHACUNE DES REGIONS .....	23
9.18 CERTAINS BESOINS EN MATIERE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES INNOVANTES .....	23
9.19 DES ACTIONS FACILITANT LES INVESTISSEMENTS PRIVES DANS LA PROPRIETES DES RESSOURCES .....	24
9.20 OFFRE DE COLLABORATION DE LA FCCQ .....	25
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>26</b>

## **1. Introduction**

La Fédération des chambres de commerce du Québec regroupe 170 chambres régionales et locales présentes et actives dans toutes les régions du Québec. Notre organisation regroupe 55 000 membres, dont la grande majorité sont propriétaires ou des gestionnaires d'entreprises privées. La FCCQ rejoint 2 000 entreprises qui ont 720 000 personnes à leur emploi.

Notre rôle d'intermédiaire crédible entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneuriat, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

Compte tenu de notre présence dans toutes les régions du Québec et de notre attachement au développement économique, on ne s'étonnera pas que la FCCQ veuille agir de manière proactive à l'égard de la politique de développement régional que le gouvernement entend adopter dans un proche avenir. Avec l'appui du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et certains autres partenaires, la FCCQ a tenu, en 2005 et 2006, deux colloques spécifiques sur les régions ressources, ce qui a contribué à enrichir sa réflexion sur le développement régional.

Nous souhaitons que la politique de développement régional soit axée sur le développement économique et que cette future politique fasse appel à la mobilisation de la communauté d'affaires.

Le présent document exprime nos valeurs, nos préoccupations et notre disponibilité à œuvrer au développement économique des régions. La FCCQ et ses membres veulent apporter une contribution positive au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de développement régional. Nous tenons également compte du contexte particulier du gouvernement, notamment de la précarité des finances publiques, ce qui nous incite à formuler des propositions responsables qui visent à maximiser les retombées des investissements publics en matière de développement économique et régional.

## **2. Nos attentes à l'égard de la politique de développement régional**

D'entrée de jeu, la FCCQ salue l'initiative du gouvernement d'élaborer une politique de développement régional.

Nous reconnaissons que les régions ont des spécificités en matière de développement régional que les politiques nationales et sectorielles ne suffisent pas à combler. Il faut des mesures complémentaires afin de tenir compte des particularités des régions, ce qui constitue la raison première d'une politique de développement régional.

Bien que le gouvernement ait posé plusieurs gestes en faveur du développement des régions au cours des dernières années, la dernière version de sa politique de développement régional remonte à 1998. Il est donc temps de la mettre à jour. Nous savons de plus qu'il y a au moins trois ministres responsables du développement régional et que plusieurs ministères interviennent de façon significative dans les régions. Il faut que le gouvernement coordonne

sa propre action et dégage une vision claire de sa conception du développement régional. L'exercice d'élaboration d'une politique représente donc une occasion de raffermir la cohésion interne du gouvernement.

À nos yeux, une politique de développement régional devrait contribuer à :

- Répondre à certains besoins particuliers résultant d'un contexte spécifique à chaque région ;
- Adapter et moduler les interventions de l'État afin de répondre aux spécificités des régions ;
- Favoriser une approche globale du développement économique d'une région en incitant les divers ministères et organismes à vocation économique à travailler ensemble et à se concerter avec les leaders des régions ;
- Reconnaître l'importance des entreprises leaders dans leur domaine et la nécessité de leur assurer un environnement d'affaires propice à leur plein rayonnement sur les marchés ;
- Favoriser l'accélération du développement économique des régions moins favorisées afin de réduire les écarts de développement entre les régions ;
- Agir de manière à créer le meilleur environnement favorisant la pleine utilisation du potentiel de développement de chacune des régions (en sachant que ce potentiel est variable et qu'il y aura forcément certaines disparités) ;
- Véhiculer avec force la préoccupation de la viabilité et de la pérennité des projets et initiatives soutenus par la politique de développement régional ;
- Accorder une place de choix aux valeurs entrepreneuriales, à l'innovation et aux préoccupations de productivité et de compétitivité ;
- Reconnaître la situation spécifique des entreprises de taille moyenne qui ont besoin de capitaux et de soutien à l'innovation pour accélérer leur croissance et accéder à un niveau de leader canadien et mondial ;
- Favoriser la mise en place d'éléments structurants de développement économique, c'est-à-dire la disponibilité dans chaque région des outils et des infrastructures indispensables à la création d'entreprises et à la réalisation de projets économiques ;
- Accroître la participation des leaders des régions et leur autonomie dans le choix des moyens et renforcer en contrepartie la reddition de comptes ;
- Favoriser la concertation entre les régions et diminuer les tensions qui existent présentement entre certaines régions (en particulier contribuer à mettre fin à un certain antagonisme entre Montréal et les régions) ;
- Reconnaître les besoins de chaque catégorie de régions, y compris ceux de la Métropole et de la Capitale nationale.

Cette liste peut paraître exhaustive. Mais si nous la situons dans l'optique du développement économique, autrement dit si on s'éparpille pas, il est tout à fait possible de répondre à ces attentes avec les ressources que peut raisonnablement affecter le gouvernement du Québec au développement économique des régions.

### 3. Évaluation des politiques de développement régional.

Nous devrions tous apprendre de nos erreurs et de celles des autres. C'est la grande utilité des études d'évaluation des programmes et des politiques. Avant de présenter nos recommandations sur les principaux éléments que devrait contenir une politique de développement régional, il est bon de jeter un coup d'œil aux conclusions qui se dégagent de l'évaluation des politiques régionales ailleurs dans le monde et chez nous.

L'Organisation de coopération et de développement économique, l'**OCDE**, dans les *Perspectives territoriales de l'OCDE*, en 2001, a dressé un **bilan général des politiques de développement régional des pays industrialisés**, dont le Canada. Elle déplore en premier lieu quatre faiblesses très répandues :

- *L'octroi massif d'assistances financières aux régions les plus pauvres a créé des distorsions dans les marchés et une culture de dépendance ;*
- *La création artificielle de pôles économiques de développement, insuffisamment fondés sur les avantages concurrentiels des régions, a conduit au développement de projets coûteux, accompagnés de mesures fiscales incitatives sans conséquence ;*
- *Des technopoles ont été lancées sans présenter de relations avec la région ;*
- *Certaines tentatives pour maintenir en vie des secteurs industriels en déclin afin de protéger l'emploi local ont été fortuites alors que tout indiquait qu'à terme ces secteurs étaient condamnés.*

L'OCDE indique que depuis quelques années, les politiques régionales ont changé de cap et que les tendances qui se dessinent peuvent se résumer ainsi :

- *Les politiques régionales ne s'adressent pas aux seules régions les plus défavorisées mais à toutes les régions, les riches comme les pauvres ;*
- *L'objectif visé n'est plus d'attirer des investissements dans des régions en difficulté par l'octroi d'aides financières, fiscales ou en nature aux entreprises, mais d'accorder aux régions les moyens qui leur permettent de maximiser leurs chances de développement ;*
- *Il ne faut pas maintenir artificiellement le même niveau d'infrastructures dans toutes les régions mais veiller à maintenir un environnement favorable au développement des entreprises ;*
- *Les infrastructures importantes sont l'éducation, la formation, les technologies et l'innovation. Il faut encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises ;*
- *La gouvernance est une préoccupation répandue des politiques régionales en ce sens qu'elle assure la complémentarité des interventions entre les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal, local) et encourage la participation des acteurs locaux et régionaux, des gouvernements, de la communauté d'affaires et de la société civile.*

L'OCDE suggère aussi que *lorsqu'on intervient sur des territoires limités comme les régions, il importe de choisir les sites qui ont un potentiel de développement maximum (grandes villes, villes moyennes spécialisées) afin de maximiser les chances de réussite et d'épargner les deniers publics.*

Au Canada, les politiques de développement régional ont donné lieu à de multiples travaux de recherche. L'étude la plus exhaustive est probablement celle des chercheurs Mario Polèse et Richard Shearmur, de l'Institut national de la recherche scientifique. Elle fut réalisée en 2002,

pour le compte de Développement Économique Canada et porte sur le développement économique des régions périphériques de l'Est du Canada et du Québec. Ces chercheurs ont également fait des comparaisons avec la situation de la Norvège et de la Finlande qui présentent, sur le plan de l'éloignement des marchés, certaines similitudes avec les régions canadiennes étudiées. Les chercheurs dégagent les constants et conclusions suivantes :

- *Les politiques gouvernementales n'influencent pas les tendances lourdes ;*
- *Le déplacement graduel de la population et de l'emploi vers les grandes métropoles et les localisations centrales est irréversible et aucune politique ne pourrait l'infléchir. Le développement de l'économie du savoir, loin de freiner cette tendance, la raffermira. Les industries riches en savoir continuent de se localiser dans les grands centres urbains ou à proximité de ceux-ci ;*
- *Malgré la poussée des nouvelles technologies, la distance et les coûts de transport demeurent des facteurs qui défavorisent nettement les régions périphériques. Et plus la région est éloignée, plus ces facteurs sont aggravants, comme c'est le cas de Terre-Neuve et de la Gaspésie ;*
- *Les petites communautés peuvent croître et diversifier leur base manufacturière si elles sont situées à moins de 100 kilomètres d'un centre urbain important. Les communautés qui étaient dans cette situation au Québec et dans l'Est du Canada ont connu une croissance de 16 % entre 1981 et 1996, comparativement à 2 % pour les régions rurales plus périphériques. Les gouvernements ont peu de pouvoir d'influence sur ce genre de développement, mais la meilleure façon de stimuler le développement régional est de favoriser l'émergence ou la consolidation d'au moins un centre urbain fort dans chaque région ;*
- *Au Canada et dans les pays nordiques, les villes périphériques dotées d'une université (surtout avec une faculté de génie) ont mieux réussi que les autres ;*
- *Il y aura à l'avenir de moins en moins d'emplois associés à l'exploitation des ressources naturelles. Cela tient à la fois à l'épuisement relatif des ressources et à l'accroissement de la technologie ;*
- *Les organisations de développement local, subventionnées par le gouvernement fédéral et les provinces, jouent un rôle inestimable en stimulant l'entrepreneuriat, en aidant au démarrage d'entreprises et en soutenant l'innovation ;*
- *L'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée sont au cœur de toute stratégie destinée à faciliter la transition vers l'économie du savoir.*

Pour sa part, CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations) a publié en 2004 deux importants documents sur le sujet portant respectivement les titres : *Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec ?* et *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*. Ces publications sont tirées d'une importante étude réalisée par deux chercheurs de CIRANO, Marcelin Joanis et Fernand Martin. Cette étude pose des constants et formule des recommandations dont celles qui suivent :

- *Bien que les régions rurales du Québec requièrent toute l'attention qui leur revient, la croissance économique est aujourd'hui résolument urbaine ;*
- *Il faut une stratégie différente pour les diverses régions du Québec : une pour la région métropolitaine de Montréal, une pour la région métropolitaine adjacente de Montréal, une pour la Capitale nationale et les régions adjacentes et une autre pour les régions périphériques ;*

- *Compte tenu des tendances économiques globalement défavorables aux régions périphériques, une politique régionale particulière doit leur être destinée ;*
- *De manière générale un fait demeure : la seule véritable clé du développement régional est la mise en place d'un contexte général favorable au développement économique. Politique régionale et politique économique sont donc indissociables.*

Deux recommandations sont au cœur de l'étude de CIRANO : le renforcement des pôles urbains régionaux et le rôle accru de l'éducation en région.

Le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation a évalué, à mi-parcours, **la stratégie économique des régions ressources du Québec**. Lancée en 2001, cette stratégie a été mise en œuvre jusqu'en mars 2006 (certaines mesures, dont les mesures fiscales, ont été reconduites, pour la plupart jusqu'en 2009). L'évaluation porte sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2004.

La stratégie économique des régions ressources est une importante offensive destinée essentiellement à réduire l'écart de développement entre les régions. Près d'un milliard \$ a été engagé en mesures budgétaires et fiscales en 5 ans. Il s'agit cependant d'un mélange de mesures d'entretien sans lendemain (emplois temporaires en forêt) et de mesures plus structurantes (crédits d'impôt remboursables pour la transformation des ressources).

Tout en reconnaissant qu'il faudra du temps pour modifier en profondeur l'économie de ces régions basée sur l'exploitation des ressources naturelles en économie à valeur ajoutée et que l'évaluation ne porte que sur les trois premières années d'application de la stratégie, les résultats sont mitigés : l'écart de développement s'est creusé entre les régions ressources et les autres régions au lieu de se réduire.

On enregistre néanmoins quelques progrès. Les régions ressources ont globalement augmenté de 2,6 points leur taux d'emploi. Trois des sept régions ressources ont enregistré une augmentation nette d'emplois entre 2001 et 2004. Cinq des sept régions ont abaissé leur taux de chômage et quatre régions affichent une amélioration de leur masse critique d'industries manufacturières. Les résultats s'annoncent également plus promoteurs pour les interventions de soutien aux véritables projets économiques.

On peut noter au passage que cette stratégie présentait un grand niveau de complexité. Elle regroupait en effet près de 80 mesures distinctes, souvent disparates, et mettait à contribution 12 ministères et organismes. On pourrait vraisemblablement tirer une leçon des conséquences d'un tel éparpillement.

#### **4. La répartition entre les régions de l'aide fiscale et budgétaire du gouvernement du Québec favorisant le développement économique**

Des débats ont cours depuis quelque temps à propos de l'aide offerte spécifiquement aux régions ressources. Certaines régions y voient une concurrence déloyale exercée à l'encontre des entreprises des régions centrales ; d'autres perçoivent ces mesures spéciales comme un simple effort d'atténuation des inconvénients associés à l'éloignement et un élément d'une stratégie de lutte contre les écarts de développement économique entre les régions.

La FCCQ, présentes dans toutes les régions, a été confrontée à ce débat. Aussi a-t-elle cherchée à documenter la répartition d'ensemble d'un grand nombre de mesures fiscales et budgétaires entre les grandes catégories de régions afin d'avoir un portrait global, moins subjectif, des efforts déployés par le gouvernement du Québec pour stimuler le développement économique de toutes les régions.

Prises une à une, les mesures fiscales et budgétaires ont effectivement des effets très différents selon les régions. Les crédits d'impôt remboursables à la R&D ne rejoignent que marginalement les régions ressources. Par contre, Montréal ne bénéficie pas des crédits pour les régions ressources, ni de l'aide à l'industrie forestière, ni du financement agricole et n'est pas la grande bénéficiaire des autres mesures de financement ou d'aide à la main-d'oeuvre, compte tenu de son poids démographique et économique. Quand on dresse un portrait d'ensemble, on réalise que l'aide du gouvernement répond, bien entendu, aux caractéristiques économiques de chaque région et que tout bien considéré, il n'y a pas de distorsion majeure dans l'aide accordée. Cette aide est perfectible sans doute mais il y a tout lieu de tempérer les revendications intempestives de ceux qui veulent d'une part, abolir l'aide particulière aux régions ressources ou qui, d'autre part, accusent le gouvernement de n'accorder son aide qu'aux grandes régions urbaines.

Il nous fait plaisir de présenter en annexe cette étude de la Fédération. Nous espérons qu'elle contribuera à assurer une plus grande sérénité dans les débats sur le développement régional.

## **5. Les écarts persistants de développement entre les régions**

Au cours des trois mois se terminant en mai 2006, le Québec a enregistré un taux de chômage de 8,2% et un taux d'emploi de 60,1 %. Même si ces résultats sont intéressants, on est loin du plein emploi. La préoccupation du développement économique demeure donc un enjeu de première importance.

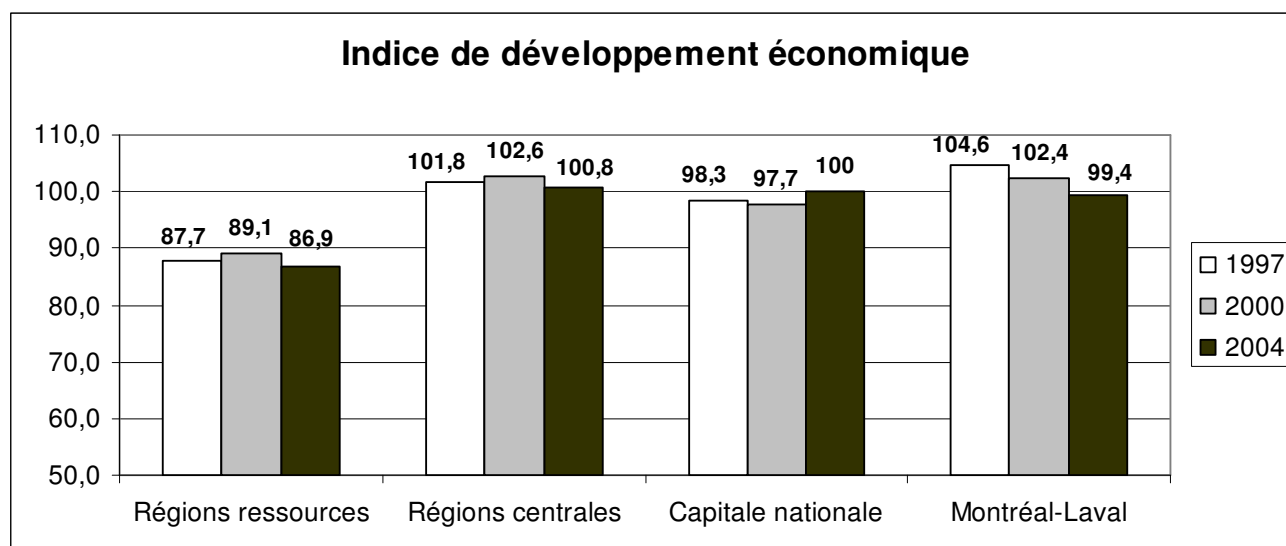
Les disparités en matière d'emploi entre les régions sont également préoccupantes . Pendant que des régions ont des taux de chômage oscillant entre 4,3 % et 7 %, les régions ressources ont des taux de chômage qui frisent ou dépassent 10 %. Il était de 19,4 % en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, de 9,5 % dans le Bas-St-Laurent, de 9,9 % au Saguenay et de 9,7 % en Abitibi-Témiscamingue malgré une reprise assez vigoureuse des activités dans le secteur minier. Le problème est en quelque sorte aggravé par un taux d'emploi nettement plus faible dans ces régions. En comparaison de la moyenne québécoise qui se situe à 60,1 %, le taux d'emploi n'est que de 41,6 % en Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, de 54,9 % dans le Bas-St-Laurent, de 56,7 % au Saguenay, de 52,8 % en Mauricie et de 57,8 % en Abitibi-Témiscamingue.

Une autre donnée qui devrait tous nous inquiéter, c'est la faible performance de Montréal en matière d'emploi. Le taux d'emploi y est inférieur à la moyenne du Québec (58,2 % vs 60,1%) et le taux de chômage est de 11,1 %. Par contre, la Capitale nationale a un taux d'emploi de 63,4 % et un taux de chômage de 4,3% (le plus faible de tout le Québec).

Cette période de mars à mai 2006 n'est pas particulièrement atypique. Elle reproduit, à quelques nuances près, la situation de l'emploi que connaissent les différentes régions depuis quelques années.

Par delà les secousses conjoncturelles, les régions centrales du Québec tirent assez bien leur épingle du jeu dans la mouvance économique actuelle. Ces régions ont avant tout besoin de bonnes politiques sectorielles sur lesquelles les entreprises dynamiques et innovantes vont prendre appui pour générer de la richesse et des emplois. La région de Montréal manifeste les signes d'un certain essoufflement et a besoin d'être revigorée comme on le verra dans la prochaine section. La région de la Capitale nationale affiche une situation plutôt enviable au plan de l'emploi. On constate cependant depuis quelques années un manque de vigueur des secteurs de haute technologie de la Capitale qui ont constitué les éléments de base à partir desquelles l'économie de cette région s'est diversifiée au cours des dix dernières années, afin d'être moins dépendante de l'administration publique.

Malgré les efforts et les investissements, les régions ressources ne réussissent pas à avancer au même rythme que les autres. Les écarts se creusent donc. Seule la région du Bas-St-Laurent a enregistré de réels progrès au plan du développement économique. D'ailleurs le graphique ci-contre illustre bien la situation. Le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation a développé un indice du développement économique en combinant le revenu personnel et le taux d'emploi des différentes régions. Sur un indice 100 correspondant à la moyenne québécoise, on voit où se situe chacune des grandes catégories de régions et comment elles ont évolué sur ce plan depuis 1997.



## 6. Quelques préoccupations à l'égard de la compétitivité de Montréal

Malgré son indiscutable potentiel de développement, Montréal laisse percevoir les symptômes assez clairs de certaines faiblesses structurelles au plan économique. Comme le montre le graphique ci-haut, le fait que l'indice de développement économique soit passé de 104,6 à 99,4 entre 1997 et 2004 illustre la perte de terrain de Montréal. De même, la persistance d'un taux de chômage qui dépasse 10 % et même 11 % à Montréal représente un signe additionnel de sa faible vigueur économique.

Montréal a la stature d'une métropole. À ce titre, elle n'est pas en concurrence avec les autres régions du Québec, mais bien avec les autres grandes métropoles d'Amérique du Nord et du monde. Or, l'étude qu'a réalisée l'OCDE en 2004 sur Montréal<sup>1</sup>, a démontré que sur les 65 régions métropolitaines étudiées par cette organisation, Montréal arrivait au 44<sup>ième</sup> rang<sup>2</sup>. Ce piètre classement s'explique notamment par la faible productivité de Montréal qui est elle-même attribuable, pour une bonne part, à l'écart de scolarisation et de formation de la main-d'œuvre montréalaise. En effet, le taux d'éducation de niveau supérieur est de 21 % Montréal alors qu'il atteint 33 % à Boston, 27 % à Minneapolis, 24 % à Stuttgart et Philadelphie, 24 % à Toronto et 23 % à Vancouver. De même, 33 % des immigrants de Montréal ont un diplôme d'études supérieures, comparativement à 49 % à Toronto et 47 % à Vancouver.

L'OCDE constate également que les PME montréalaises investissent très peu en recherche-développement. (À Montréal comme ailleurs au Québec, ce sont avant tout les grandes entreprises qui font de la R&D). Les entreprises de la région métropolitaine pourraient également tirer un plus grand profit de la proximité du marché américain, en particulier dans les secteurs où elles ont des avantages concurrentiels, comme ceux de l'aéronautique et l'aérospatiale, les biotechnologies, les télécommunications et la production de biens d'équipement.

Selon l'OCDE, Montréal souffre de la fragmentation des pouvoirs en matière de planification du développement économique et de la multiplicité des organisations politiques qui interviennent dans ce domaine sur le territoire de Montréal. Elle plaide donc en faveur d'une vision intégrée du développement métropolitain. Enfin, l'OCDE recommande l'adoption d'une stratégie de grappes d'entreprises, en particulier dans les secteurs de l'aéronautique, de l'aérospatiale, des biotechnologies, de la mode, des technologies de l'information et des industries culturelles.

## **7. La multiplicité des organismes intervenant dans la planification et le développement local et régional**

Plusieurs instances ont le mandat de dégager une vision du développement local et régional et de réaliser, à cette fin, diverses activités de planification du développement économique. C'est le cas des Conférences régionales des élus, des villes, des communautés métropolitaines, de certains organismes paragouvernementaux (comme Montréal International), des directions régionales de certains ministères et des CLD au plan local. Ces perspectives de développement économique sont souvent élaborées sans véritable concertation même si elles s'adressent à un même territoire. Il y a donc des risques évidents de chevauchement de visions non convergentes, voire même contradictoires, du développement économique. Il est impératif d'harmoniser ces perspectives et de dégager une même vision du développement économique régional.

De même, au fil du temps, le nombre d'organismes engagés dans le développement local et régional a augmenté, au gré de la conjoncture ou pour répondre à un besoin ponctuel, sans qu'une analyse de pertinence ait précédé la mise en place de ces structures. La presque totalité de ces organismes bénéficient du financement des gouvernements et, le plus souvent, la contribution de l'État représente la source principale de revenu de l'organisme.

---

<sup>1</sup> *Examens territoriaux de l'OCDE. Montréal.*

<sup>2</sup> Exprimé en terme de PIB réel par habitant de 2001

Plusieurs années plus tard, on se retrouve avec une panoplie d'organismes qui, malgré les efforts de concertation et la bonne volonté de chacun, complexifie les relations entre l'État et les entrepreneurs. Au lieu de se rapprocher de la notion de « guichet unique », on s'en est éloigné en soutenant un grand nombre d'organisations au mandat pointu ou imprécis de promotion du développement économique, d'incitation à l'entrepreneuriat, de gestion de programmes ou de prêts, de représentation sectorielle, de technopoles régionales, d'observatoires...

Le milieu des affaires, pour un, s'est inquiété de cette prolifération d'organismes et des dédoublements presque inévitables qu'elle génère. Le gouvernement du Québec a écouté ces inquiétudes. Lorsqu'il a mis en place les Conférences régionales des élus, il leur a confié le mandat de revoir le rôle des organismes de la région engagés dans le développement économique et de lui adresser des recommandations quant à la pertinence de poursuivre la mission actuelle de ces organismes, d'en fusionner certains ou même d'abolir des structures dont le rôle apparaîtrait dépassé par rapport aux besoins actuels de la région. Ce mandat confié aux CRE devait s'accompagner de consignes gouvernementales sur la démarche à entreprendre afin de mener cette opération avec rigueur et impartialité. À notre connaissance, ces consignes n'ont pas encore été adressées aux Conférences régionales des élus.

Pour accroître la portée des actions menées en faveur du développement des régions, il faut maximiser l'efficacité des organisations qui interviennent. Le lancement d'une politique de développement régional fournit l'occasion de réitérer l'importance de mener à terme l'évaluation des organismes de développement local et régional.

## **8. La nécessaire concertation entre les deux ordres de gouvernement**

La politique de développement régional fut, pendant de nombreuses années, une véritable pomme de discorde entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. La FCCQ reconnaît qu'au cours des trois dernières années cependant, un véritable climat de collaboration s'est instauré, en matière de développement économique, entre les deux ordres de gouvernement et que ce rapprochement est devenu clairement perceptible dans les régions.

Il n'en demeure pas moins que les deux gouvernements ont fait connaître publiquement leur intention de réviser leur politique respective de développement régional. Le ministre fédéral a fait part de sa volonté de revoir les outils d'intervention fédérale dans ce domaine. Il ne semble pas y avoir de ligne de communication établie entre les deux gouvernements afin de chercher à coordonner les deux exercices de révision. Cet isolement respectif ne doit pas durer. Les deux ministres responsables doivent travailler ensemble à dégager une vision la plus convergente possible du développement des régions du Québec et à identifier les mêmes priorités.

Le gouvernement fédéral a des responsabilités, notamment en matière de transport, de télécommunications, de commerce extérieur, de soutien aux industries et d'aide aux infrastructures, qui ont une importance majeure pour le développement des régions. Il est essentiel que les décisions fédérales viennent appuyer les objectifs du gouvernement du Québec en matière de développement économique régional. Bref, il y a de multiples champs de coopération entre les deux ordres de gouvernement dans ce domaine et il est essentiel que les deux organisations collaborent étroitement à la conception d'une même vision du développement régional et au soutien aux projets porteurs de richesse et d'emplois.

## **9. Les recommandations de la FCCQ à l'égard de la politique de développement régional**

Nous prenons ici position sur près de vingt sujets qui pourraient avantageusement se retrouver dans une politique de développement régional. Notre approche est essentiellement économique. Elle s'appuie sur une forte expérience de nos membres dans le développement économique et sur leur engagement envers la prospérité de leur région respective. Nous comprenons qu'en élaborant une politique de développement régional, le gouvernement doit composer avec d'autres préoccupations que celles de l'économie. Nous demeurons cependant convaincus que c'est d'abord par une économie saine et vigoureuse que les régions se développeront et qu'elles pourront d'autant mieux financer leurs attentes dans les domaines social, culturel et autres.

### 9.1 Une politique de développement régional axée sur le développement et la croissance économiques

Préparer une telle politique, c'est soulever toutes sortes d'appétits dans un grand nombre de domaines. Chaque organisation veut profiter de la politique pour accroître son niveau de financement. Or, les ressources du gouvernement du Québec sont rares. Il faut les affecter là où ça compte.

La FCCQ recommande avec force que la future politique loge sans ambiguïté à l'enseigne du développement économique et qu'elle vise un objectif de stimulation de la croissance. Que le gouvernement choisisse délibérément le volet économique du développement régional puisqu'il est contraint d'établir des priorités, ne pouvant satisfaire toutes les attentes, si légitimes soient-elles.

### 9.2 La priorité aux projets économiques viables

Les études d'évaluation des politiques de développement économique qui ont été mises en œuvre au Québec, au Canada et dans les pays industrialisés sont assez claires et toutes convergentes : c'est un pur gaspillage que de soutenir des secteurs ou des projets qui n'apparaissent pas viables à moyen terme.

Le Québec n'a plus les moyens de déployer des programmes d'entretien sans lendemain, des activités non productives qui ne visent qu'à rendre les gens admissibles à l'assurance-emploi ou des mesures d'aide désespérée à des entreprises ou secteurs qui sont voués à une mort imminente. Il faut se préoccuper davantage de la pérennité des entreprises et des projets aidés. Un projet ne peut pas être viable s'il doit être assisté de manière permanente par le gouvernement.

Ce soutien à des projets risqués mais viables impose une discipline dans la gestion des outils d'aide au financement. Ce choix repose aussi sur un exercice de détermination des priorités dans l'affectation des fonds publics, ce qui entraînera une réduction progressive des crédits alloués à certains projets sans investisseurs privés ou coopératifs, aux observatoires et à la création ou le maintien d'organismes de promotion du développement économique. On ne peut pas à la fois « prioriser » et saupoudrer partout.

La FCCQ recommande que l'aide de l'État soit destinée à des projets économiques soutenus par des partenaires privés ou coopératifs qui participent à la gestion et qui assument leur part de risque. La FCCQ reconnaît que l'État peut soutenir des secteurs, des entreprises ou des régions où le risque peut apparaître plus élevé dans la mesure où le projet apparaît néanmoins viable et que des partenaires non gouvernementaux contribuent directement à l'investissement.

### 9.3 La nécessité d'une aide au pré démarrage des projets

Les projets économiques d'une certaine envergure s'élaborent lentement et avec le concours de divers experts. Ils aboutissent au terme de plusieurs démarches visant à clarifier les aspects technologiques, à explorer les marchés potentiels et à effectuer la recherche de financement.

Un grand nombre de « bonnes idées » et même d'idées géniales n'aboutissent pas à des projets concrets simplement parce que personne n'aide à la structuration du projet et à son cheminement à travers les dédales des institutions publiques et privées.

On trouve généralement dans les grandes entreprises et les grandes villes les ressources spécialisées qui permettent de mener un projet majeur à sa phase de réalisation. De même, le gouvernement a soutenu, avec des moyens importants, les sociétés de valorisation dans les universités afin qu'un plus grand nombre de découvertes fassent émerger de nouvelles entreprises et de nouveaux projets industriels.

Mais dans la plupart des régions, et davantage encore dans les régions périphériques, il n'existe pas de ressources dédiées à cette fonction de soutien à l'élaboration plus concrète des projets d'une certaine envergure qui semblent a priori offrir un bon potentiel de développement. Il s'agit d'une lacune majeure qui freine sans doute l'exploitation du plein potentiel de ces régions. Les organismes locaux (CLD, SADC...) ont rarement l'expertise pour finaliser de tels projets majeurs.

La FCCQ recommande que le gouvernement affecte dans chaque région certains spécialistes de l'accompagnement des promoteurs de projets d'envergure viables et que ces spécialistes aient suffisamment d'autorité pour pouvoir mobiliser les ressources régionales et centrales des ministères à vocation économique et des sociétés d'État afin de finaliser les projets et de rassembler les conditions propices à leur réalisation.

La FCCQ recommande également que dans cet exercice de maturation des projets, les représentants du gouvernement fassent appel à l'expertise privée disponible dans la région et qu'ils cherchent à mobiliser la communauté d'affaires, à l'exemple des tables entrepreneuriales mises sur pied dans certaines régions à l'initiative des chambres de commerce.

#### 9.4 La mobilisation concertée de tous les agents économiques du gouvernement et la véritable relance de la SGF

La FCCQ salue les efforts de concertation qui ont été consentis au cours des dernières années afin d'accroître la cohésion du gouvernement dans ses diverses formes d'aide aux entreprises et d'appui aux projets économiques. Il y a une concertation clairement perceptible entre le ministère du Développement économique, de l'Exportation et de l'Innovation, le ministère des Ressources Naturelles et des Parcs, Investissement Québec et le ministère des Relations Internationales. De même, comme on l'a signalé précédemment, on a observé un rapprochement réel entre les ministères et organismes québécois et leur vis-à-vis fédéraux.

La Société Générale de Financement (SGF), qui a subi des pertes de 511 M\$ en 2003, s'est repliée dans une gestion très conservatrice de son portefeuille (qui demeure à la hauteur de 1,7 Milliard \$). La SGF n'a investi que 78 M \$ dans des entreprises déjà en portefeuille en 2005. En trois ans, la SGF n'a accueilli que deux nouveaux projets, pour un investissement total de 16 M \$.

La SGF doit sortir de son traumatisme et devenir proactive en matière de prospection des projets de développement et d'investissement dans des projets viables et structurants pour le Québec et les régions.

La FCCQ recommande un renforcement de la concertation et de la mobilisation de tous les acteurs responsables des leviers financiers, y compris la SGF, et de toute l'aide technique du gouvernement et du secteur privé en faveur du développement économique et de l'acceptation des projets créateurs de richesse et d'emplois.

#### 9.5 La clarification et le respect des règles du jeu dans le processus d'acceptation d'un projet

Le Québec a besoin de poursuivre son développement industriel et économique. Pour élever notre niveau de vie et préserver nos programmes sociaux, il faut impérativement réaliser des projets, bâtir, aménager, construire, bref investir dans le développement. Or, il n'est pas possible de démarrer des chantiers sans déranger minimalement quelqu'un.

Bien sûr, il faut analyser avec rigueur les projets de développement et chercher à minimiser les risques qu'ils peuvent faire encourir à l'environnement et aux humains. Et si ces risques sont objectivement trop élevés, il faut abandonner le projet. Mais il faut que les projets, à plus forte raison s'ils sont majeurs, subissent l'épreuve de cette analyse objective des faits. Pendant des années, on a réclamé, avec justesse, que le Québec se dote d'un bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui soit crédible, compétent et indépendant des pouvoirs politiques. Maintenant que cet organisme est enfin en place, diverses contestations prennent forme contre des projets avant même que le BAPE en soit saisi.

En protestant de plus en plus énergiquement contre le moindre projet de développement, le Québec est en train de devenir une terre inhospitalière aux investissements.

Les entrepreneurs et les investisseurs ne demandent pas de traitement de faveur. Le Québec est une société de droit et les entrepreneurs respectent volontiers les lois. Les entrepreneurs sont cependant en droit de s'attendre à ce la procédure d'autorisation des projet soit claire et

transparente et que leur projet soit soumis à une analyse rigoureuse et objective, en suivant un processus clairement établi dans le cadre législatif qui nous régit.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de profiter de la publication de sa politique de développement régional pour réitérer le besoin de réaliser dans toutes les régions des projets de développement économique, pour clarifier le processus d'approbation des projets et pour réaffirmer avec force sa volonté de faire respecter et de rendre plus transparent le processus d'autorisation et d'acceptation des projets de développement économique.

La FCCQ réitère sa position en faveur de la réalisation de projets qui respectent les impératifs du développement durable.

#### 9.6 La planification du développement régional confiée aux leaders des régions et le respect des priorités établies par la région

Des efforts ont été consentis afin d'associer davantage les représentants des régions à la détermination de leurs priorités de développement et, dans une moindre mesure, à la gestion de certains outils d'aide financière au développement. Les leaders régionaux sont les élus municipaux, les représentants de la communauté des affaires, les syndicats, les représentants des grandes institutions (principalement dans le secteur de l'éducation) et les membres actifs du secteur communautaire.

La FCCQ recommande que le gouvernement confie encore plus de responsabilités aux leaders des régions et rehausse en contre partie ses exigences en matière de reddition de comptes. Les représentants des milieux régionaux devraient avoir clairement voie au chapitre sur le choix des priorités de développement régional, sur la détermination des objectifs dans le domaine économique et sur la gestion de certains outils de stimulation économique.

La FCCQ recommande également que le gouvernement veille à assurer un équilibre dans la représentation des divers organismes au sein des instances de concertation régionale (secteur municipal, milieu des affaires, syndicats et organismes communautaires). Étant présentes et actives dans toutes les régions, les chambres de commerce sont disponibles pour assurer une représentation adéquate du milieu des affaires.

#### 9.7 La capacité des leaders régionaux d'influencer l'offre de formation professionnelle et technique dans la région et de choisir les filières prioritaires compte tenu des caractéristiques de l'économie régionale et de ses créneaux de développement

Il y a un domaine qui échappe totalement à l'influence des intervenants régionaux, c'est celui de l'Éducation. En matière de formation professionnelle et technique, ce qui devrait être étroitement associé au développement économique régional, il y a quelque chose d'anormal, de paradoxal, dans la centralisation des moindres décisions à Québec.

On devrait permettre aux instances de concertation régionale d'être partie prenante au choix des options professionnelles offertes par les commissions scolaires et les cégeps de la région. Ce choix d'options aurait des fortes chances de tenir compte des priorités de développement économique de la région. Il favoriserait le renforcement de pôles régionaux de formation et d'innovation dans les créneaux d'excellence retenus par la région.

Cette véritable mesure de décentralisation devrait être offerte à trois conditions cependant :

- Respecter les standards de qualité des diplômes. Donc, pas de formation à rabais ;
- Offrir à chaque région un même niveau de base en formation professionnelle et technique de manière à pouvoir accueillir dans les disciplines les plus fréquentées une proportion significative des étudiants de la région ;
- Opérer en enveloppe fermée. Si chaque instance de concertation régionale peut réclamer sans cesse plus d'options professionnelles pour son coin de pays, sans se préoccuper de la facture globale de ses réclamations, on ne fait que créer un lobby supplémentaire. Par contre, si la région dispose d'une enveloppe convenable mais fermée, elle sera invitée à faire des choix responsables, à capitaliser sur l'énorme potentiel que représentent pour la région les services publics de formation technique et professionnelle et à en maximiser les retombées pour son développement économique.

De même, il y a lieu d'examiner l'offre de formation des universités et ses spécialités de recherche. On s'étonne a priori qu'au moins trois universités québécoises offrent la formation en génie minier, compte tenu du faible nombre d'étudiants inscrits. Il serait pertinent de spécialiser certaines régions en matière de formation universitaire et de recherche en fonction de leurs créneaux d'excellence spécifiques. La région du Bas-Saint-Laurent a réussi cette spécialisation dans le domaine maritime, même si d'autres universités québécoises offrent des cours de biologie marine et effectuent des recherches dans ce domaine.

La FCCQ recommande donc que la future politique de développement régional accorde aux instances de concertation régionale un droit de regard sur le choix des options professionnelles offertes par les commissions scolaires et les cégeps dans le cadre d'une enveloppe budgétaire régionale fermée.

La FCCQ recommande que certaines universités en région développent des spécialités de formation et de recherche associées très étroitement à leur structure économique spécifique et que le gouvernement leur accorde une certaine exclusivité dans cette offre de formation spécialisée et dans le soutien à la recherche qui y est associée.

### 9.8 La régionalisation de certains services des ministères

Plusieurs ministères ont déployé d'indéniables efforts afin de régionaliser leurs opérations et d'accorder une certaine marge de manœuvre à leurs fonctionnaires en région. Il reste cependant beaucoup à accomplir sur ce plan.

Il y a trois éléments importants à considérer. En premier lieu, une part significative des budgets des ministères et organismes qui ont des opérations en région doit être régionalisée. En deuxième lieu, les fonctionnaires en poste en région doivent avoir suffisamment de marge de manœuvre pour prendre les décisions sur place et pour adapter les programmes au contexte particulier de la région, dans le respect des objectifs nationaux des programmes. Aujourd'hui encore, les fonctionnaires de plusieurs ministères doivent en référer à Québec avant de prendre la moindre décision et n'ont pas l'autorité d'adapter les normes mur-à-mur des programmes. Enfin, il apparaît anormal qu'un bon nombre de fonctionnaires chargés d'opérations qui se déploient en région demeurent en poste à Québec, même pour des fonctions de l'État très associées à une région ou à un groupe de région, comme ça semble être le cas pour la gestion de la faune, la forêt, les mines et l'agriculture. La saine gestion des ressources et le souci de proximité des citoyens et des entreprises que les fonctionnaires

doivent servir devrait favoriser une meilleure répartition des ressources budgétaires et humaines des ministères entre les diverses régions.

Cette régionalisation ne remet pas en cause les fonctions essentielles de la Capitale. La ville de Québec est le centre politique et administratif du Québec. C'est dans la Capitale que s'exercent les grandes fonctions de planification et de décision de l'État. C'est là que les ministères, même s'ils ont des opérations en région, négocient leur budget, préparent et font adopter des lois et des règlements, tissent des alliances avec les autres ministères et organismes et préparent les politiques et autres dossiers soumis à la décision du Conseil des ministres. C'est pourquoi le siège social de la plupart des ministères est à Québec. Mais sous le couvert des missions centrales, certains ministères incluent de nombreuses activités de nature opérationnelle qui n'ont pas leur raison d'être dans la Capitale, des activités qui ne sont pas celles d'un siège social. Ce sont ces activités qui devraient être régionalisées.

Par ailleurs, la prolifération des organismes associés au développement régional engendre de la confusion et complique la vie des entrepreneurs et des entreprises qui doivent souvent se dépêtrer dans des dédales administratives complexes.

La FCCQ recommande que la future politique de développement régional affirme la volonté du gouvernement d'accroître la part des budgets et des effectifs des ministères et organismes qui sera gérée en région et d'accorder aux gestionnaires en poste en région des marges de manœuvre qui leur permettent, dans le respect des objectifs des programmes, d'adapter les mesures au contexte particulier de la région.

La FCCQ recommande que cette régionalisation des budgets et du personnel des ministères et organismes s'effectue dans le respect des fonctions de la Capitale et que le siège social de la nette majorité des ministères et organismes soit situé à Québec.

La FCCQ presse le gouvernement de mandater clairement les Conférences régionales des élus afin que soit mené l'exercice d'évaluation des organismes locaux et régionaux intervenant dans le développement économique et que des représentants de la communauté d'affaires de la région soit associés à cette opération.

### 9.9 La place des représentants de la communauté d'affaires dans la planification du développement régional et la promotion du développement économique

Le gouvernement a fait le choix de confier aux élus municipaux la responsabilité de la planification du développement d'une région. La FCCQ en prend acte. Elle fait remarquer que cette décision a accentué la marginalisation des représentants de la communauté d'affaires aux instances de concertation régionale. Ils sont absents ou très minoritaires.

On doit convenir que les gens d'affaires ne sont pas à l'aise dans les forums politiques (comme ceux dirigés par les élus municipaux) ni dans les lieux de débats où la localisation d'un projet ou la répartition des projets entre les municipalités peuvent parfois avoir préséance sur la viabilité des projets acceptés.

L'exemple de la mobilisation des gens d'affaires dans les projets ACCORD illustre l'intérêt des leaders économiques du milieu à œuvrer à la promotion du développement économique. La participation de la communauté d'affaires doit cependant être appuyée, au plan logistique,

par un ministère à vocation économique ou un regroupement de gens d'affaires. Les entrepreneurs sont disposés à offrir généreusement leur expertise, dans la mesure où ils sont déchargés des tâches terre-à-terre de convocation, d'organisation et de suivi des réunions. Ces détails peuvent sembler négligeables ; ils sont pourtant au cœur des difficultés concrètes qui empêchent souvent la participation des gens d'affaires. Dans le cadre de l'entente de partenariat entre la FCCQ et le MDEIE, des chambres de commerce ont pris en charge cette logistique et créé les conditions facilitant la participation des gens d'affaires.

La FCCQ recommande donc au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de chercher activement à mobiliser la communauté d'affaires de chacune des régions en faveur de la promotion du développement économique et d'offrir à cette fin un service minimal de soutien logistique qui facilite la participation des gens d'affaires. Les chambres de commerce offrent de s'associer au MDEIE pour rassembler les conditions qui favorisent la participation des gens d'affaires dans les régions sur les enjeux du développement économique.

#### 9.10 Le soutien à la démarche des projets ACCORD et au développement des créneaux d'excellence

Au cours des dernières années, chaque région a défini, au terme d'un rigoureux processus d'analyse et de réflexion, ses principaux créneaux d'excellence, c'est-à-dire les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages concurrentiels qui lui permettraient de faire des percées à l'échelle mondiale, contribuant ainsi à stimuler le développement économique de la région. La communauté d'affaires a joué un rôle clef dans la conduite de cette opération. Il y a eu une véritable mobilisation des gens d'affaires, ce qui a entraîné l'engagement du gouvernement et celui des instances locales et régionales.

Maintenant que les études sont complétées et que les créneaux sont choisis, la FCCQ recommande que le gouvernement prenne appui sur la mobilisation de la communauté d'affaires et qu'il rassemble à son tour l'ensemble des ministères et sociétés d'État pour appuyer des projets d'investissement privé dans les créneaux d'excellence des différentes régions.

#### 9.11 Les priorités en matière d'infrastructures

Le Québec est une société exportatrice. Une forte proportion de notre production doit être transportée par camion. Un réseau routier fiable constitue donc un élément clef de nos infrastructures de soutien au développement économique. Il y a lieu de souligner qu'une amélioration des infrastructures ferroviaires permettrait de diminuer le transport par camion, ce qui réduirait les coûts d'entretien du réseau routier et les gaz à effet de serre. Il faut aussi réitérer l'importance du transport en commun dans les grandes agglomérations urbaines comme élément structurant de soutien à l'activité économique.

Dans la nouvelle économie, les infrastructures de télécommunications sont une nécessité. L'accès à internet haute vitesse et à la téléphonie numérique et cellulaire devrait se généraliser, avant tout par des investissements du secteur privé, quitte à compenser pour les coûts exceptionnels associés à l'extension de ces services à certaines régions plus éloignées. Cette responsabilité relève avant tout du gouvernement fédéral, mais le gouvernement du

Québec doit exprimer clairement les besoins en cette matière afin qu'ils puissent être inscrits dans les priorités fédérales en matière d'infrastructures.

Enfin, le gouvernement doit encourager la présence dans chacune des régions d'une infrastructure de recherche et d'innovation. L'entreprise privée, pour sa part, doit être incitée à recourir à ces centres de recherche et de transfert technologique.

La FCCQ recommande que les priorités en matière d'infrastructures soient celles des transports, notamment du transport public, de la recherche et de l'innovation et que le gouvernement fédéral accorde un appui au secteur privé afin de compléter l'infrastructure donnant accès partout à internet haute vitesse et à la téléphonie numérique et cellulaire.

#### 9.12 L'aide modulée du gouvernement en fonction des besoins des régions et l'aide spéciale offerte aux régions ressources

On reconnaît d'emblée que les caractéristiques de l'économie varient considérablement d'une région à l'autre et que pour stimuler la croissance dans les régions, il est indispensable d'adapter l'aide de l'État, de la moduler, en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque région.

L'aide de l'État aux entreprises doit avant tout être destinée à favoriser des gains de productivité et à raffermir la compétitivité des entreprises, seuls moyens d'assurer la viabilité à long terme des entreprises et des résultats réels en termes de parts de marché et de croissance.

À cet égard, il faut reconnaître que certaines régions sont désavantagées, notamment du fait de leur relatif éloignement des fournisseurs, des clients et des marchés et de l'accès plus difficile à certaines ressources (travailleurs spécialisés, recherche, transfert technologique). La FCCQ accepte que l'État cherche à compenser ces désavantages structurels par une aide mieux adaptée aux problèmes concrets de ces régions.

La FCCQ estime légitime la préoccupation du gouvernement d'éviter des écarts trop grands de développement entre les régions. Elle soutient à cet égard les mesures fiscales spéciales qui ont été consenties aux régions ressources tout en demandant au gouvernement d'être vigilant afin d'éviter que ces avantages fiscaux provoquent des déplacements d'entreprises entre les régions.

#### 9.13 L'aide aux MRC en difficulté

Dans les régions dites centrales, certaines localités ou MRC sont confrontées à d'importantes difficultés économiques. Ces problèmes peuvent être structurels ou temporaires (fermeture de l'entreprise principale d'une ville monoindustrielle, par exemple). Ces MRC ont néanmoins besoin d'une aide particulière afin de combler l'écart de développement qui les sépare des autres agglomérations ou pour reprendre leur élan à la suite d'un recul causé par une conjoncture particulièrement défavorable.

Il serait contre-indiqué d'appliquer à ces MRC l'ensemble des mesures spéciales conçues pour les régions ressources. De même, la Fédération des Chambres de commerce n'invite pas le gouvernement à prolonger indûment, par des mesures d'aide financière, le maintien d'activités économiques qui s'avèrent non viables à moyen et long termes. Elle est néanmoins

d'avis que le gouvernement devrait prévoir des mesures spéciales d'appui au développement économique des MRC qui ont un niveau de développement nettement inférieur à la moyenne québécoise. Ces mesures devraient principalement prendre la forme de soutien à l'entrepreneuriat, de mobilisation de la communauté d'affaires de la MRC et d'appui à des projets économiques qui apparaissent viables.

La FCCQ recommande que le gouvernement accorde un soutien ponctuel et modulé aux MRC des régions centrales qui ont un niveau de développement économique nettement inférieur à la moyenne québécoise. Elle recommande que cette aide porte principalement sur le soutien à l'entrepreneuriat, la mobilisation de la communauté d'affaires et l'appui à des projets économiques viables.

#### 9.14 Le transfert technologique

C'est avant tout par l'innovation que les régions, les secteurs d'activités et les entreprises connaîtront des succès.

L'innovation résulte généralement des efforts en R&D. Or, une part substantielle des crédits d'impôt à la R&D et à la nouvelle économie profite aux grandes entreprises concentrées dans la région métropolitaine. La FCCQ estime que les retombées économiques de ces investissements en R&D profitent à l'ensemble du Québec et qu'il ne faut pas chercher à diminuer ces crédits d'impôt au nom d'un équilibre interrégional sur cette forme spécifique d'aide.

Tout en souhaitant que les entreprises de l'ensemble des régions investissent davantage en R&D, la FCCQ est d'avis qu'un mécanisme efficace de transfert technologique pourrait compenser largement la faiblesse relative des investissements en R&D dans certaines régions et certaines catégories d'entreprises.

La FCCQ recommande donc qu'une aide modulée soit offerte aux universités et aux centres collégiaux de transfert et de technologie (CCTT) afin qu'ils aient davantage de moyens d'accompagner les entreprises dans l'innovation technologique. La FCCQ considère que les universités et les CCTT des régions qui souffrent d'une sorte de sous-investissement en R&D devraient recevoir une plus grande attention dans un proche avenir.

La FCCQ recommande également qu'une véritable gestion par résultats soit appliquée à ces investissements publics dans le transfert technologique en ce sens que les crédits seraient accordés ou renouvelés en fonction des liens réels établis entre les établissements d'enseignement et les entreprises, en particulier les PME.

#### 9.15 Les besoins particuliers de la Métropole

C'est avant tout pour asseoir son statut de métropole que Montréal a besoin des gouvernements. Bien qu'elle ait une assise enviable au Québec en matière de recherche et de développement, Montréal est loin d'avoir fait le plein d'atouts à ce chapitre quand on la compare aux autres métropoles avec lesquelles elle est vraiment en concurrence. Il faut donc poursuivre l'élan et même intensifier l'effort de R&D. On doit reconnaître que la construction

des deux grands hôpitaux universitaires insufflera un dynamisme nouveau à la grappe des sciences de la vie de la région métropolitaine.

Les universités constituent également des institutions de premier ordre sur lesquelles Montréal prend appui pour solidifier son ancrage dans l'économie du savoir. Afin de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche, il est impératif de résoudre le problème du sous financement des universités québécoises. La situation actuelle ne peut perdurer ; Montréal en serait la première perdante, compte tenu de la concentration et de l'importance de ses universités. Et puis, comme on l'a vu précédemment, il faut augmenter le taux de diplômation de la population montréalaise et québécoise en études supérieures. Cette question déborde certes les enjeux d'une politique de développement régional, mais elle est tout de même au cœur des préoccupations du développement économique des régions.

Le maillage des industries représente une condition essentielle de succès, en particulier dans le contexte d'un éclatement de la production industrielle en de multiples composantes fabriquées aux quatre coins du monde et des alliances stratégiques qui se créent autour des grandes chaînes de production industrielle. La région métropolitaine (Ville de Montréal, Communauté métropolitaine, partenaires privés et institutionnels) a lancé la stratégie des grappes d'entreprises dans les secteurs clefs de son économie. Les entreprises leaders de ces secteurs doivent contribuer à dynamiser ces grappes. Il faut encourager cette initiative de concertation et de mobilisation. Il est en effet essentiel de considérer l'ensemble du territoire de la CMM comme une même zone économique.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'immigration dans le contexte démographique du Québec. Malgré les efforts de régionalisation, Montréal demeure la terre d'accueil d'une très grande proportion des immigrants du Québec et cette situation ne changera pas à moyen terme. Deux impératifs s'imposent donc. En premier lieu, les entreprises doivent communiquer plus efficacement leurs besoins en main-d'œuvre spécialisée afin d'influencer les critères de sélection des candidats à l'immigration. En deuxième lieu, il faut accélérer et simplifier le processus de reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle des immigrants. Nous saluons ici les initiatives récentes du gouvernement et des corporations professionnelles à ce sujet.

Enfin, à Montréal comme ailleurs, plusieurs organismes ont des missions de promotion du développement économique qui se chevauchent ou qui sont très voisines. Montréal International, la Ville de Montréal, la Communauté Métropolitaine de Montréal, la direction régionale du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Bureau de la Métropole relevant du ministère des Affaires municipales, la direction régionale de Développement Économique Canada, tout ces organismes travaillent à stimuler le développement économique de la Métropole par divers moyens. Chaque organisation compte entre 15 et 50 employés qui s'activent à la réalisation de leur propre mandat et qui s'efforcent de tisser des liens avec les autres organisations. La concertation entre autant d'organismes représente en soi un véritable défi. Sans parler de fusion, ni de primauté d'autorité d'une organisation par rapport à une autre, il devrait être possible, entre gens pragmatiques et raisonnables, d'établir des plans de match communs ou concertés, d'assurer une complémentarité d'action et d'accroître l'efficacité d'ensemble de tous ces acteurs.

<p>La FCCQ recommande que la future politique de développement économique reconnaisse les besoins de Montréal à titre de métropole en concurrence avec les grandes métropoles de l'Amérique du Nord et du monde.</p>
--

La FCCQ recommande qu'à ce titre, le gouvernement du Québec intensifie son appui à la R&D dans la région métropolitaine et que, dans le cadre des discussions sur le déséquilibre fiscal, il cherche à résoudre à moyen terme la question du sous financement des universités. La recherche et l'enseignement universitaire constituent en effet deux piliers majeurs sur lesquels Montréal doit prendre appui pour renforcer sa position concurrentielle dans l'économie du savoir.

La FCCQ recommande que les entreprises communiquent plus clairement au gouvernement leurs besoins en personnel qualifié et que ces informations soient prises en compte dans la sélection des candidats à l'immigration. La Fédération presse aussi le gouvernement et les corporations professionnelles de mettre en place des procédures simplifiées afin d'accélérer le processus de reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle des immigrants scolarisés.

La FCCQ salue l'initiative de la région métropolitaine de Montréal à l'égard des grappes d'entreprises dans les secteurs clefs de son économie et recommande que le gouvernement et les entreprises leaders de ces secteurs soutiennent activement cette initiative.

La FCCQ recommande enfin que soient déployés des efforts afin de renforcer la concertation entre les divers organismes municipaux, semi-privés, provinciaux et fédéraux engagés dans la promotion du développement économique de la Métropole de manière à accroître la cohésion et l'efficacité d'ensemble de ces activités.

#### 9.16 Les besoins spécifiques de la Capitale nationale

Québec est la Capitale et une ville patrimoniale. Elle doit assumer à ce titre des responsabilités particulières pour lesquelles elle reçoit une certaine compensation du gouvernement du Québec. Il n'appartient pas à la FCCQ d'évaluer si cette compensation est adéquate.

Au cours des dix dernières années, la région de Québec a déployé d'importants efforts afin de diversifier son économie et de réduire sa dépendance, en matière d'emploi, à l'égard de l'administration publique. Cette diversification s'est principalement opérée dans le secteur des hautes technologies : optique, photonique, technologies de l'information, biotechnologies et recherche médicale.

La région s'est en quelque sorte spécialisée dans la recherche et les secteurs technologiques présentant probablement un haut potentiel de développement mais aussi un très haut niveau de risque. Ces secteurs comptent encore sur un soutien important de l'État, comme tenu de cette phase de leur développement. La région se situe aussi en dehors du circuit régulier du capital de risque et bien qu'elle s'ouvre de plus en plus au secteur privé, elle a encore besoin d'un appui de l'État afin de consolider sa base d'innovation.

La région de la Capitale partage avec la région voisine de Chaudière-Appalaches une même zone économique. Les deux régions travaillent activement à une même conception de ce pôle de développement axé sur l'économie du savoir, l'innovation, la R&D et l'exportation.

La FCCQ recommande donc de reconnaître, dans la politique de développement régional, les besoins particuliers de la région de la Capitale nationale en matière de recherche et d'innovation et d'accorder aux institutions et aux entreprises innovantes de cette région une aide qui tienne compte du niveau de risque plus élevé qui caractérise les projets technologiques en phase d'amorçage.

#### 9.17 La consolidation de pôles régionaux dans les villes centres de chacune des régions

Les régions qui ont connu un certain essor au cours des dernières années ont presque toutes la caractéristique d'avoir compté sur un pôle urbain qui s'est raffermi et consolidé. C'est notamment le cas de l'Estrie, du Centre du Québec, de la Mauricie et du Bas-St-Laurent. À contrario, l'absence d'un tel pôle urbain en Gaspésie n'est pas étrangère à sa difficulté d'accéder à un certain niveau de développement.

C'est uniquement dans les pôles urbains qu'on peut rassembler les masses critiques qui permettent d'effectuer un minimum de R&D, d'offrir une diversité d'emplois et de justifier des services relativement étendus d'éducation, de santé et de culture. Bref, si l'on veut constituer des milieux de vie attrayants pour les jeunes et pour les immigrants, contribuant ainsi à contrer l'exode et le dépeuplement de plusieurs régions, il faut travailler ouvertement à consolider ces pôles urbains.

C'est presque un sujet tabou au Québec. Pourtant, il faut aller au-delà des réflexes primaires d'antagonisme entre la ville et la campagne, entre la grande et la petite ville. Le développement économique repose sur un certain nombre de conditions et la consolidation des pôles d'excellence en milieu urbain compte parmi les conditions incontournables. Toutes les études d'évaluation, tant au Québec, au Canada et à l'étranger, reconnaissent l'importance vitale de centres urbains dynamiques comme pôle de développement régional. Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner les zones rurales ou les petites communautés urbaines, mais si l'on veut obtenir de réels progrès en matière de développement, il faut travailler ouvertement à consolider au moins un pôle urbain par région, plutôt que d'éparpiller les ressources dans plusieurs localités.

La FCCQ recommande donc que la politique de développement régional prenne clairement position en faveur de la consolidation de pôles urbains d'innovation et que diverses actions du gouvernement, notamment, en matière d'appui à la recherche, au transfert technologique et au développement d'infrastructures, viennent appuyer ce positionnement stratégique. Elle recommande également que la communauté d'affaires se mobilise afin d'appuyer clairement cette option.

#### 9.18 Certains besoins en matière de financement des entreprises innovantes

La FCCQ tient en premier lieu à exprimer sa satisfaction à l'égard de l'action du gouvernement en matière de capital de risque. L'offre de capital s'est effectivement élargie depuis trois ans et le secteur privé y occupe une plus grande place, ce qui était souhaité. De plus, en aidant les Fonds locaux d'investissement (FLI) et en créant les Fonds d'intervention économique régional (FIER), le gouvernement a résolu bien des problèmes d'accès au financement au niveau régional et local. Il faut savoir reconnaître ces avancées.

Deux situations demeurent cependant préoccupantes au plan de l'accès au financement. La première concerne le financement des entreprises de haute technologie au stade précoce de

l'amorçage. À cette phase, les risques sont très grands et les investisseurs privés hésitent à s'y engager. Le soutien de l'État est encore nécessaire. Nous avons soulevé ce besoin pour la région de la Capitale nationale.

En deuxième lieu, il y a un besoin très répandu d'accès au financement pour l'expansion des entreprises de haute technologie. Une fois que l'entreprise a franchi toutes les étapes de haut risque, qu'elle a commencé à réaliser ses premières ventes, elle a souvent besoin de capitaux importants pour se lancer à la conquête des grands marchés, parfois à l'échelle mondiale. Présentement, parce qu'elles ont de la difficulté à obtenir les capitaux qui leur permettraient de financer cette phase décisive, de nombreuses entreprises innovantes acceptent une offre d'achat (souvent américaine). On perd ainsi la propriété d'une entreprise au moment où elle est susceptible d'offrir les plus grands bénéfices alors qu'on a assumé tous les risques durant sa période de recherche, d'incubation et d'amorçage.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de porter une attention particulière aux besoins de financement des entreprises dans la phase d'amorçage et de convier les institutions publiques et privées de capital de risque afin de convenir des conditions qui favoriseraient la disponibilité de capital de croissance pour les entreprises innovantes rendues au stade de la conquête des marchés mondiaux.

#### 9.19 Des actions facilitant les investissements privés dans la propriétés des ressources

L'exploitation de nouvelles sources d'énergie, notamment les petites centrales hydroélectriques et l'énergie éolienne, a suscité de l'intérêt de la part des populations régionales. Dans plusieurs milieux, on s'est interrogé sur des moyens de participer plus activement au développement de ces ressources. Serait-il possible de devenir un peu « propriétaire » de ces ressources, autrement dit de participer au financement des projets d'exploitation des ressources et de bénéficier des retombées de cet investissement ? Cela semble plus dynamique que la simple perception de redevances.

Comment le gouvernement et ses partenaires privés pourrait-il encourager les populations locales à investir dans les nouveaux créneaux de leurs ressources naturelles ? De toute évidence, si les populations locales avaient la possibilité de devenir investisseur dans les projets de chez eux, elles seraient sans doute plus enclines à favoriser la réalisation des projets et surtout à accroître les retombées de ces projets pour la région. La Fédération est consciente qu'il s'agit d'investir dans des projets qui comportent leur part de risque et que le gouvernement ne peut pas encadrer ce processus de manière trop rigide. On sait qu'il existe, dans le secteur privé, divers outils financiers qui favorisent la participation des petits investisseurs à ce type de projet.

La FCCQ recommande de créer un groupe de travail ad hoc constitué de représentants du gouvernement (ministères responsables des Finances, du Développement économique et des Ressources naturelles), des institutions financières privées et coopératives et de certaines chambres de commerce afin d'explorer divers moyens permettant d'intéresser les populations

des régions à investir, sur une base strictement d'affaires, dans les projets d'exploitation de leurs ressources naturelles.

#### 9.20 Offre de collaboration de la FCCQ

Les chambres de commerce sont partie prenante du développement économique des régions et sont engagées dans la promotion du développement reposant sur l'entrepreneuriat et sur la responsabilité des acteurs et des communautés. Elles reconnaissent l'importance du soutien de l'État en faveur du développement économique des régions et souhaitent que cette assistance vise avant tout l'amélioration des conditions favorables à la création et au développement des entreprises de même qu'à la maturation des projets économiques.

La Fédération des Chambres de commerce a la conviction que l'aide au développement régional doit permettre à toutes les régions d'exploiter leur plein potentiel de développement. Elles sont d'avis que c'est avant tout par la réalisation de projets d'investissement soutenus par des promoteurs privés qui acceptent d'assumer leur part de risque que les régions pourront tirer profit de leur potentiel. La politique de développement régional doit donc favoriser un accroissement de l'investissement privé dans les régions. Nos membres reconnaissent que le développement économique souhaité doit respecter les impératifs du développement durable.

La Fédération et les chambres de commerce offrent donc au gouvernement leur appui à toute politique de développement régional qui accordera la priorité au développement économique et à la croissance et qui fera appel à des entrepreneurs responsables. Dans l'exercice de leur mandat, elles feront la promotion de cette priorité en faveur d'un accroissement des investissements privés, seule garante du développement des régions dans leurs diverses facettes.

La FCCQ a conclu, il y a moins d'un an, une entente de partenariat avec le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation portant notamment sur la mobilisation de la communauté d'affaires afin de promouvoir les valeurs entrepreneuriales et de faciliter la réalisation de projets économiques. La Fédération est disposée à étendre le projet pilote en cours à d'autres régions et même à l'ensemble des régions.

## **Conclusion**

La Fédération des Chambres de commerce reconnaît d'emblée que le développement d'une région n'est pas qu'économique. Mais si l'on veut être en mesure de s'acquitter correctement des autres volets du développement régional, il faut que l'assise économique soit solide et pérenne. Pour s'épanouir pleinement, les régions ont d'abord besoin de créer de la richesse. Seule la croissance permet de redéployer ses moyens dans diverses directions.

Le présent mémoire touche à une grande variété de préoccupations économiques. Nous sommes conscients que le gouvernement ne peut pas donner des suites immédiates à toutes ces suggestions. De même, certaines propositions font appel à une collaboration soutenue avec le gouvernement fédéral qui est lui aussi un important acteur du développement économique des régions.

Mais par delà des propositions ponctuelles, c'est l'orientation de base de la future politique de développement régional qui importe, c'est l'état d'esprit qu'il faut répandre en faveur du développement économique viable. Et c'est probablement l'attente la plus importante de la communauté d'affaires envers la prochaine politique, celle d'une affirmation forte et claire en faveur du développement des régions par la réalisation de projets créateurs de richesse et d'emplois. Parce que c'est d'abord dans la tête qu'on décide d'être des gagnants en matière économique.

La FCCQ offre sa disponibilité pour préciser certains éléments de cette présentation et pour mobiliser ses membres autour de cette vision du développement des régions.